

COMMUNIQUÉ
5 janvier 2021

**L'AD-PA SALUE L'ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION
AU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE**

O. VERAN a annoncé ce matin que les personnes âgées vulnérables vivant à domicile et les professionnels de plus de 50 ans qui les accompagnent pourront avoir accès aux vaccins anti-covid.

Ces annonces répondent aux préconisations formulées par l'AD-PA depuis le lancement de la campagne de vaccination dans un souci d'égalité des chances.

Cet élargissement permettra, par ailleurs, de développer la campagne de vaccination lancée jusqu'à présent dans les seuls établissements personnes âgées.

Dans le contexte, l'AD-PA insiste sur le fait que la parole des personnes âgées les plus fragiles doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du recueil du consentement. C'est l'occasion de rappeler l'importance de promouvoir l'expression des personnes à tout âge et tout au long de l'année.

Enfin, l'AD-PA propose de faire preuve de souplesse pour permettre, notamment, aux structures les plus avancées de vacciner les personnes non prioritaires en cas de surplus de doses.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](#)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées